

BULLETIN

des

MUSÉES ROYAUX
D'ART ET D'HISTOIRE
PARC DU CINQUANTENAIRE
BRUXELLES

van de

KONINKLIJKE MUSEA VOOR
KUNST EN GESCHIEDENIS
JUBELPARK
BRUSSEL

TOME
DEEL **70**

1999

Rasoir punique de Carthage. Notes de restauration

Louis-Pierre BAERT – Eric GUBEL

Lors de la première exposition dévolue à l'art de la Phénicie et de ses ramifications dans le bassin méditerranéen, le rasoir des collections carthaginoises des MRAH n'avait pu faire l'objet que d'une notice préliminaire, ses détails caractéristiques étant à l'époque cachés par une dense couche de corrosion ⁽¹⁾. Depuis, lors de la préparation d'un guide sommaire des collections en question de même que l'opération consécutive de nettoyage et de restauration des pièces retenues, nous ont fourni l'occasion de revenir brièvement sur cet objet ⁽²⁾.

RASOIR EN CUIVRE

Carthage (Tunisie)

III^e siècle av. J.-C.

Cuivre, 13 x 3,7 x 0,2 cm.

Inv. O 741 (don du R.P. A.L. Delattre, 1922) ⁽³⁾

Rasoir en forme d'une petite hache à tranchant en demi-lune. Le pédoncule de la lame éti-rée rappelle la tête d'un oiseau dont les ailes sont évoquées par des incisions en éventail au-dessous du col sur l'avvers. À la base du pédoncule, perforation faisant office de la bélière d'autres exemplaires, permettant d'accrocher l'instrument, voire de l'attacher à son étui (de cuir?).

Sur l'avvers, outre les traces des rémiges dans sa partie supérieure, tracé de lignes suggérant la silhouette d'un personnage vêtu d'un manteau, voire d'une robe finement plissée. En bas, restes d'un élément végétal (?). La gravure décorant le revers du tranchant, davantage mutilée par l'effet de l'humidité, évoque une composition similaire.

⁽¹⁾ E. Gubel (éd.), *Les Phéniciens et le monde méditerranéen*, Bruxelles 1986, p. 161 n° 136

⁽²⁾ Le don, par le R.P. A.L. Delattre (1922), d'un échantillonnage typique du mobilier funéraire carthaginois forme le noyau de cette collection.

⁽³⁾ Cinquième fils d'un père flamand et d'une mère normande, le Père blanc Alfred-Louis Delattre (1850-1932) fut le pionnier de l'archéologie punique. À l'instigation du Cardinal Lavigerie, il fouilla plusieurs nécropoles de l'antique cité de Carthage, dont il assura la poursuite par le biais de petits lots d'antiquités offerts en échange de dons pécuniaires. Sur Delattre, voir E. Gubel dans *Dictionnaire de la civilisation phénicienne et punique*, Turnhout-Paris 1992, p. 128 et, récemment, O. Hottot dans *Carthage antique, Carthage mythique*, Rouen 1999, 37-45.

Bon nombre de tombes fouillées depuis le siècle dernier à Carthage contenaient un matériel funéraire assez varié ⁽⁴⁾. Outre des objets destinés à assurer la survie des défunts dans l’Au-delà comme des récipients contenant des essences régénératrices, des œufs d’a-truche (appréciés pour leur valeur nutritive) ⁽⁵⁾, des sceaux ou des amulettes de toute sorte ⁽⁶⁾, des petites hachettes-rasoirs en bronze complètent souvent, dès le VIIe au IIe siècles, le répertoire d’articles jugés vivifiants ⁽⁷⁾. Utilisés lors des obsèques et plus spécifiquement dans le processus du maquillage rituel suite au lavage et lors de l’embaumement du corps, ces instruments illustrent les rapports qu’entretenait la métropole punique avec l’Égypte, partenaire par excellence de ses fondateurs phéniciens. En effet, «les textes du rituel funéraire égyptien nous apprennent que dans sa préparation à la résurrection, tout cadavre subit une épilation du corps puis un maquillage du visage ... on peut donc imaginer que tout ce matériel n’a été déposé aux côtés du cadavre parce qu’il a permis de procéder, comme en Égypte, à des soins rituels du corps, du visage et de la chevelure et qu’il a été sacralisé par cette utilisation» ⁽⁸⁾. La forme même des rasoirs puniques de Carthage, de la Sardaigne et de la Péninsule ibérique ⁽⁹⁾, bien différente les exemplaires de l’Étrurie contemporaine ⁽¹⁰⁾, renvoie de nouveau à la vallée du Nil, tout comme l’iconographie égyptisante de certains sujets gravés sur les lames. ⁽¹¹⁾

Le nettoyage du rasoir des MRAH n’a malheureusement pas permis, les chances étaient bien maigres en effet, d’ajouter une nouvelle entrée au corpus encore très restreint des rasoirs puniques inscrits. L’opération, bien nécessaire du point de vue de la conservation de la pièce, a cependant relevé que l’iconographie s’inscrit dans le groupe des représentations d’adorant(e)s ou de divinités, sans que l’état actuel de cet exemplaire permette de trancher dans ces deux interprétations.

II. RESTAURATION ET CONSERVATION DU RASOIR

II.1. Restauration

La pièce présente une corrosion généralisée constituée d’oxydes, de carbonates et localement de chlorures. Cette corrosion interne pénètre la structure lamellaire de l’objet jusqu’à déformer celui-ci sur sa partie supérieure. Après examen visuel et surfaçage au

⁽⁴⁾ Pour un excellent survol des connotations eschatologiques des offrandes funéraires carthaginoises, cf. H. Benichou-Safar, *Les tombes puniques de Carthage. Topographie, structures, inscriptions et rites funéraires*, Paris 1982, pp. 262-272.

⁽⁵⁾ Cf. le fragment A conservé dans la collection carthaginoise de la section Antiquité Classique.

⁽⁶⁾ Voir p.e. J. Vercoutter, *Objets égyptiens et égyptisants du mobilier funéraire carthaginois*, Paris 1945 *passim* et notre étude, «Antiquités carthaginoises aux Musées Royaux d’Art et d’Histoire à Bruxelles: les amulettes puniques», *BMRAH* 58:2 (1987), pp. 19-36.

⁽⁷⁾ C. Picard, «Sacra Punica», *Karthago* XIII (1967), pp. 55-115.

⁽⁸⁾ H. Benichou-Safar, *Op.cit.*, p. 276.

⁽⁹⁾ Cf. S. Cecchini apud E. Lipinski, C. Baurain, C. Bonnet, J. Debergh, E. Gubel, V. Krings, *Dictionnaire de la civilisation phénicienne et punique*, Turnhout-Paris 1992, pp. 371-2 pour des références bibliographiques.

⁽¹⁰⁾ E. Acquaro, *Op.cit.*, p. 187 nn. 8-10.

⁽¹¹⁾ *Lexikon der Ägyptologie*, V, Wiesbaden 1984, cols. 149-150.

scalpel, le pédoncule s'avérait recollé, tandis qu'il devenait clair que le rasoir porte en effet des traces de gravure. Dans un premier temps, nous avons voulu rendre à cette gravure un maximum de lisibilité. Pour ce faire, les dépôts secondaires sur l'épiderme ont été enlevés à l'aide d'une micro-sableuse (microbilles de verre de 300 μ) sous faible pression, au détriment de la patine. Après décapage, la gravure apparut, quoique très faiblement à cause de la déformation lamellaire importante. Enfin, le rasoir a été poli légèrement pour en améliorer l'aspect.

II.2. Conservation

Afin d'en ralentir le processus de détérioration, un traitement de conservation a été appliqué. En effet, il n'existe pas jusqu'à présent de méthodes qui permettent d'éliminer totalement les chlorures sans toutefois détériorer l'objet.

La solution que nous avons retenue est, après en avoir éliminé tout ce qui est possible avec un appareil de détartrage, d'essayer d'isoler les chlorures par immersion de l'objet dans une solution de 3% de benzotriazole dans l'alcool isopropylique, le tout sous vide pendant 24 heures. Une fois sorti du bain et séché, le rasoir a été consolidé, le pédoncule a été refixé à l'aide d'une broche de 0,4 mm de diamètre en laiton et collé avec une colle époxy teintée dans la masse.

L'objet restauré, les chlorures isolés, nous avons immédiatement protégé le rasoir de l'atmosphère extérieure en lui appliquant une couche de cire microcristalline sous infrarouge. Après refroidissement, sa surface a été légèrement lustrée.

Comme ce rasoir contient des chlorures impossible à éliminer totalement, il est impératif de le maintenir en permanence dans un endroit aux conditions hygrométriques les plus basses et les plus stables. S'il est destiné à retourner en réserve, il est fortement conseillé de le placer dans une pochette en plastique hermétique contenant un desséchant conditionné à moins de 30% d'humidité relative. Vu sa fragilité, il est indispensable de le manipuler avec le plus grand soin.

